

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ

Réglementant la circulation
à Montmassacrot

Madame la Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière,
Vu la demande reçue en date du 15 janvier 2025 de Solutions30 Sud-Ouest – 35 Boulevard Saint Assisclé – 66000 PERPIGNAN concernant des travaux de remplacement de 2 poteaux télécom à Montmassacrot - BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de remplacement de 2 poteaux télécom à Montmassacrot - BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation sera alternée avec basculement de circulation sur la chaussée opposée et interdiction de dépassement sur la vc23 à la sortie du village à compter du 10 février 2025 et pour la durée des travaux.

NUM	gps_lat	gps_lon	COMMUNE	VOIE
718222	46°04'47.3460"N	01°22'41.7060"E	BESSINES SUR GARTEMPE	MONTMASSACROT
718227	46°04'53.0820"N	01°22'43.9980"E	BESSINES SUR GARTEMPE	MONTMASSACROT

La vitesse sera limitée à 50km/h sur la portion concernée par les travaux.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par Solutions30 Sud-Ouest, bénéficiaire de la demande conformément à la réglementation en vigueur.

Le Solutions30 Sud-Ouest devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention au 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES
Région Nouvelle Aquitaine – service des transports scolaires
Communauté de communes Elan – service des ordures ménagères
Solutions30 Sud-Ouest

Fait et arrêté à Bessines, le 15 janvier 2025

La Maire,

Andréa Brouille

